

MSA Grand Sud

Mention d'information RGPD

Supervision des dossiers scannés

La MSA Grand sud met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « **Supervision des dossiers scannés** », dont la finalité est de réaliser une vérification des documents scannés par les services SST au moyen d'un échantillonnage.

Le traitement a pour objectif :

- D'effectuer tous les deux mois une vérification de la qualité des documents scannés au moyen d'un échantillonnage
- Calcul du taux d'erreur

Les catégories d'informations traitées sont :

- Civilité
- Nom, prénom
- NIR

Les données sont conservées pendant 2 an à compter de leur transmission.

L'accès aux informations est réservé :

- Aux agents de la caisse de MSA, individuellement habilités par le Directeur de leur organisme, en charge de la Médecine du Travail

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données qui vous concernent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la MSA Grand Sud ou à son Délégué à la protection des données.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessous, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS cedex 07.](#)